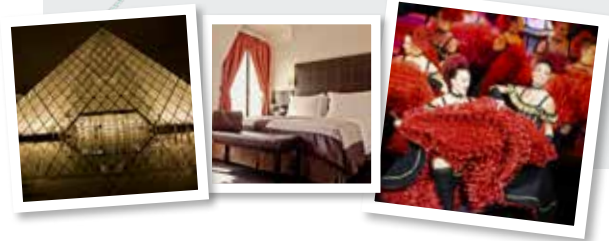




**RÈGLEMENT
HAPPY BIRTHDAY
LOUVRE-LENS**
DU 1^{ER} AU 13 DECEMBRE 2017



* Photos non contractuelles.

Article 1- Organisateur

La société Transdev Artois Gohelle, dont le siège social est situé à Lens, 59 avenue Van Pelt, exploitant le réseau de transports, TADAO, du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMT), organise du **1er au 13 décembre 2017**, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur: www.tadao.fr et la page Facebook: [facebook.com/TadaoOfficiel](https://www.facebook.com/TadaoOfficiel)

Article 2 : Dates de l'opération

Le Jeu se déroule du **01/12/2017 (10h00) au 13/12/2017 (22h00)**.

Le **14 décembre 2017**, le résultat du tirage au sort sera affiché via le compte facebook : Tadao_Officiel, le compte Instagram : Tadao_Officiel et le site internet : <http://www.tadao.fr>

A partir du 4 janvier 2018, aucune réclamation de lot ne pourra être prise en compte par la société Tadao.

Article 3 : Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique ayant plus de 18 ans (désignée ci-après le « Joueur » ou le « Participant ») au début de la Période de Jeu , disposant à cette date d'un accès à Internet et résidant dans la région des Hauts-de-France, à l'exclusion :

- Du personnel de Tadao, de ses sociétés actionnaires et filiales ou agents, ainsi que de leur famille (même nom, même adresse postale, même adresse électronique),
- De toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu (y compris les membres de l'étude d'huissiers ayant déposé le Règlement, ainsi que leurs familles).

Des enregistrements multiples (incluant les enregistrements d'un joueur sous des adresses électroniques ou autres) ne sont pas admis.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Tadao se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et l'adresse des participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au Jeu s'effectue par le site internet : <http://www.tadao.fr> et le compte Facebook. La participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Période de Jeu :

1. Le Participant devra se rendre sur le site internet [http://www.tadao.fr/](http://www.tadao.fr) ou sur la page Facebook Tadao <https://www.facebook.com/TadaoOfficiel/>. Sur Facebook, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Facebook et devra les accepter.
 - Si le joueur est déjà inscrit sur le Site, il devra s'identifier dans la rubrique en haut de page intitulée « identification » en indiquant son pseudonyme et son mot de passe.
 - Si le Joueur n'est pas encore inscrit, il devra s'inscrire gratuitement en cliquant sur « Pas encore inscrit ? », et remplir le formulaire d'inscription en complétant les champs demandés (pseudo, mot de passe, civilité, nom, prénom, adresse email).

2. Sur la page Facebook Tadao, le joueur devra cliquer sur l'onglet « Happy Birthday Louvre-Lens ». Dès cet instant, il peut participer au Jeu. Sur le site Internet, le joueur verra apparaître une fenêtre/bannière faisant la promotion du jeu, il devra cliquer sur un lien afin d'être redirigé sur la page du jeu.

3. Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le bouton de participation « Je joue ». Il devra également compléter le formulaire et notamment les champs obligatoires (e-mail, nom, prénom, date de naissance, civilité, téléphone). Ces informations permettront à la société Tadao de contacter le gagnant.

Le joueur validera ensuite sa participation grâce au bouton « Valider ma participation ».

Le jeu est un test de personnalité. L'internaute doit répondre aux questions, il n'y a pas de mauvaises ou bonnes réponses. Les réponses permettent de définir le profil qui lui correspond le mieux. Lorsque le joueur a répondu aux questions, il découvre son profil. Il est alors invité à partager le jeu sur son profil Facebook ou à inviter des ami(e)s sur Facebook. Sa participation est automatiquement enregistrée pour le tirage au sort.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation ne sera prise en compte qu'une fois ces étapes validées.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition, sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant est informé que les données qu'il communique sont stockées dans les systèmes d'information de l'Organisateur et déclare qu'elles sont exactes et valent preuve de son identité. Il devra informer l'Organisateur par tous moyens de toute éventuelle modification de ces données. **Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.**

Le Participant s'abstiendra de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Il est informé que l'Organisateur a mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

Article 5 - Lots

Le **14 décembre 2017**, un tirage au sort sera effectué pour désigner le grand gagnant parmi tous les joueurs.

Dotation mise en jeu : Un week-end à Paris d'une valeur de 858€ (Chèque Voyage chez Cap 5 Lens).

Exemple de programme proposé :

- > Aller-Retour TGV départ de Lens
- > Plaza tour Eiffel en 4* (Petit Déjeuner inclus)
- > Diner (Menu Festival : Entrée, plat, dessert, boisson) et spectacle au Paradis Latin (Début du spectacle 21h30 - Fin : 23h00)
- > Visite guidée du Musée du Louvre avec accès prioritaire

Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou par mail. **Le gagnant recevra un e-mail indiquant comment récupérer leur gain à partir du 15 décembre 2017.**

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

A défaut d'un participant ayant rempli correctement le formulaire d'inscription, Transdev Artois Gohelle aura la faculté de conserver les dotations pour un jeu-concours ultérieur.

L'organisateur ne sera pas tenu d'attribuer les lots, si les gagnants ne confirment pas la réception dudit courriel dans les 72 heures, ou s'ils n'ont pas saisi correctement leurs coordonnées lors de l'inscription ou s'ils ne se sont pas conformés au présent règlement.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Article 6 - Annulation / Modification

La société Transdev Artois Gohelle se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société Transdev Artois Gohelle se réserve le droit d'augmenter la dotation initiale des lots. Toute modification fera l'objet d'un avenant au présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Ce Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

Tadao / Centre de Relations Clients BP 322 62300 LENS

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur le site <http://www.tadao.fr>

Article 8 – Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par Tadao ou ses prestataires pour la gestion du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par Tadao pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services.

L'Organisateur est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Tadao / Centre de Relations Clients BP 322 62300 LENS

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. Afin de personnaliser le site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau de navigation atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du Participant au Jeu, qui a pour objet exclusif d'enregistrer des informations relatives à la navigation sur le Site. Le Participant est informé qu'il peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son navigateur.

Article 9 - Informations générales

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Tadao celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Tout Participant autorise Tadao à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

Toute participation à l'Opération implique l'adhésion pleine et entière au Règlement. Le non-respect du Règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Tadao se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Tadao.

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du Jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de Tadao.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris (France).



**Fait à Lens,
le 28/11/2017**